



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
NUMÉRO 2024-005

Avis est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Casimir qui aura lieu le mardi 15 octobre 2024 à 19h30, au 220, boulevard de la Montagne à Saint-Casimir (Québec), le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Lot 3 928 514 / 620, rue Fleury / Zone résidentielle Rb-2

Demande numéro 2024-005, faite le 12 septembre 2024, par M. Zachary Dolbec au nom de Gestion Dobel inc. relative au lot 3 928 514 situé au 620, rue Fleury en regard d'un projet de construction d'un 6 logements, ayant pour effet de permettre de déroger aux normes relatives à l'alignement des constructions pour diminuer la distance de construction de l'immeuble de 9.80m à 6.50m de l'emprise de la rue et de l'empiètement des balcons dans la cour avant de l'immeuble pour passer de 1.50m à 2.50m ce qui contrevient aux normes prescrites des articles 6.2.2.3 et 10.2.1 du Règlement de zonage 139-2015.

Toute personne intéressée pourra, avant que le conseil ne prenne sa décision sur cette demande, transmettre ses commentaires par écrit avant le 4 octobre 2024 16h00 à la Municipalité de Saint-Casimir 220, boulevard de la Montagne Saint-Casimir, QC G0A 3L0 ou par courriel à : rene.savard@saint-casimir.com

DONNÉ À SAINT-CASIMIR, ce 16^e jour de septembre 2024


René Savard
Directeur général et greffier-trésorier

